

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 06 OCTOBRE 2022
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2022-05-07- TRANSPORTS (8.7) – POLE D’ECHANGE MULTIMODAL DE LA GARE DE TOUL – AVENANT NUMERO 2 A LA CONVENTION TRIPARTITE SUR LE FINANCEMENT DE L’OPERATION

DATE DE CONVOCATION : 29 SEPTEMBRE 2022

DATE DE PUBLICATION : 10 OCTOBRE 2022

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

Étaient présents :	FONTAINE André (départ à compter de la 2022.05.06), TARDY Yvan (ayant la procuration de B. DEPAILLAT), CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, LELIEVRE Jean Luc (ayant la procuration de R. JOUBERT), POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc (ayant la procuration de M. NOISSETTE), PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de JF SEGAULT), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de ROSSO Michel), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé (ayant la procuration de R. FAVRET), HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de T. CHENOT), HARMAND Alde (ayant la procuration de Ch. ASSFELD LAMAZE), DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha, LE PLOUFF Lydie (ayant la procuration de F. EZAROIL), HEYOB Olivier (ayant la procuration de L. RIVET), DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de M. GUEGUEN), MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine (ayant la procuration de O. ERDEM), MANGEOT Etienne, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
Étaient excusés :	COLLET Thierry, SEGAULT Jean-François, ROSSO Michel, VANIER Stéphane, NOISSETTE Michel, JOUBERT Roger, BORELA Francis, BELLINASSO Alain, DEPAILLAT Bernard, MANSION François, DURANTAY Corine, CHENOT Tony, RIVET Lionel, ASSFELD LAMAZE Christine, EZAROIL Fatima, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, GUYOT Gilles
Avis de procuration :	Du début à la fin : 10 avis de procuration.
Avis de suppléance :	Du début à la fin : 2 avis de suppléance.
Secrétaire de séance :	ADRAYNI Mustapha
Nombre de présents :	Du début à la 2022.05.05 : 55 PRESENTS. De la 2022.05.06 à la fin : 54 PRESENTS.
Nombre de votants :	Du début à la 2022.05.05 : 65 VOTANTS. De la 2022.05.06 à la fin : 64 VOTANTS.

En 2020, la présentation de l'avant-projet par les équipes de SNCF Gares et Connexions qui assurent la maîtrise d'œuvre du programme, a mis en évidence un certain nombre de surcoûts qui n'avaient pas été identifiés en 2018 lors de la phase de faisabilité du projet sur lequel était basée la convention initiale signée entre les partenaires en 2019 (abris vélo et surcoût lié à la gestion des eaux pluviales).

Un premier avenant à la convention tripartite sur le financement de l'opération a donc été présenté au conseil communautaire du 7 octobre 2021 (délibération 2021-05-28). Le coût prévisionnel de l'opération est passé de 1 354 506 € HT à 1 601 413 € HT (conditions économiques de décembre 2021).

La consultation du marché de travaux a été lancée par les équipes de SNCF Gares et Connexions à l'été 2022. Suite au retour de l'appel d'offres, une évolution des coûts de +91 823 € HT hors option a été constatée. Avec l'option qui consiste au traitement paysager de la noue sur le parking le plus grand, ce surcoût s'élève à + 141 041 € HT.

Compte tenu de l'évolution du coût des matériaux sur les derniers mois, et en vue de pouvoir notifier le marché de travaux dans les meilleurs délais, en accord avec la Région Grand Est et SNCF Gares et Connexions, un avenant numéro 2 à la convention financière est proposé pour tenir compte de l'évolution du programme.

	Convention initiale	Avenant 1	Avenant 2
Coût total de l'opération HT	1 354 506 €	1 601 413 €	1 742 454 €
Part TERRES TOULOISES subventions ETAT et CD 54 déduites (300 000 € au total)	527 253 €	650 706,5 €	782 454 €
Part REGION GRAND EST	527 253 €	650 706,5 €	660 000 €

Nota Bene :

- A la signature de la convention initiale, TERRES TOULOISES a mobilisé des cofinancements pour cette opération : 150 000 € du Département de Meurthe et Moselle et 150 000 € de l'Etat.
- Compte tenu de l'évolution des coûts du programme depuis la signature de la convention initiale, TERRES TOULOISES va solliciter le Département 54 et l'Etat pour voir dans quelle mesure la contribution des cofinanceurs peut évoluer à la hausse.
- La part de la Région Grand Est est plafonnée à 50% du reste à charge par la collectivité, une fois les subventions déduites et avec un maximum de participation de 660 000 €.

Les travaux de confortement du talus financés par la SNCF ont débuté au mois de septembre 2022. Les travaux qui font l'objet de la présente délibération doivent débuter avant fin 2022 pour une durée de 12 à 18 mois.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve l'avenant numéro 2 à la convention tripartite avec le Conseil Régional Grand Est et SNCF Gares et Connexions concernant l'évolution à la hausse du programme de travaux du pôle d'échange multimodal en gare de Toul ainsi que le contenu des travaux et autorise Monsieur le Président à sa signature ;**

- **Donne son accord pour la notification des marchés de travaux par les équipes de SNCF Gares et Connexions dans l'attente de la délibération concordante de la Région Grand Est prévue dans les 6 prochains mois**
- **Autorise Monsieur le Président à solliciter des cofinancements complémentaires auprès de l'Etat et du Département de Meurthe et Moselle pour le pôle d'échange multimodal en gare de Toul ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

Mis en ligne le 10/10/2022 à 15h13

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20221006-2022_05_07-